



Ensemble pour l'Avenir

Présents

Président : M. LEYGE Marc.

Mme TRONCHE Adeline (visio) – MM. CHASTANG Damien (visio) – DECHERF Damien – FARGES Claude – TREMOUILLE Serge (visio).

Assiste

M. BESSE Franck.

Excusés

MM. BLATT Daniel – BOUDET Alexandre – DA SILVA Alexandre.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupe.

1/ APPROBATION DU PV DU 17 OCTOBRE 2024

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ FORFAITS

Départemental 4

Match 28965690 – Forfait AS MEYSSAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28965694 – Forfait ES NONARDS ALTILLAC 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28959216 – Forfait ES USSEL 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28959224 – Forfait AS ST MARTIAL 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Futsal Seniors

Match 29826448 – Forfait MONTAIGNAC ROSIERS, le club sera débité de la somme de 30€.

Coupe Futsal U17

Forfait ENTENTE DES VERGERS, le club sera débité de la somme de 30€.

Coupe Futsal U15

Forfait ENTENTE DU BARREAU, le club sera débité de la somme de 30€.

Forfait AS ST PANTALEON, le club sera débité de la somme de 30€.

Forfait ENTENTE DES VERGERS, le club sera débité de la somme de 30€.

3/ FORFAIT GENERAL

Futsal Seniors

Forfait général de TREIGNAC CHAMBERET, le club sera débité de la somme de 100€.



Ensemble pour l'Avenir

4/ ABSENCES MATCHS SANS AVERTIR

Départemental 4

Match 28959224 – L'équipe de l'AS ST MARTIAL 2 a fait forfait, sans avertir le District. Conformément aux Tarifs Généraux du District de Football de la Corrèze, le club sera débité de la somme de 100€.

Coupe Futsal U15

Absence de l'ASF BRIVE CHAPELIES sans avertir le District. Conformément aux Tarifs Généraux du District de Football de la Corrèze, le club sera débité de la somme de 100€.

Absence de l'AC VARETZ sans avertir le District. Conformément aux Tarifs Généraux du District de Football de la Corrèze, le club sera débité de la somme de 100€.

5/ FEUILLES DE MATCH HORS-DELAI

Départemental 4

Match 28965698 – ASF BRIVE CHAPELIES sera débité de la somme de 25€.

Match 28959223 – AS USSEL PORTUGAIS sera débité de la somme de 25€.

U17

Match 29772990 – US DONZENAC sera débité de la somme de 25€.

U15

Match 29473025 – US DONZENAC sera débité de la somme de 25€.

6/ FEUILLES DE MATCH NON-INFORMATISEES

Départemental 3

Match 28920132 – E BARRAGES XAINTRIE sera débité de la somme de 25€.

Départemental 4

Match 28965696 – SS STE FEREOLE sera débité de la somme de 25€.

Match 28959225 – AS USSEL TURCS sera débité de la somme de 25€.

Futsal Seniors

Match 29826445 – ASF BRIVE CHAPELIES sera débité de la somme de 25€.

Féminines Séniore

Match 29151105 – RC ST EXUPERY sera débité de la somme de 25€.

U18F

Match 29889173 – ESA BRIVE sera débité de la somme de 25€.

U15

Match 29473024 – ASV MALEMORT sera débité de la somme de 25€.



Ensemble pour l'Avenir

U13F

Match 29624895 – CA RILHAC RANCON sera débité de la somme de 25€.

Match 29624897 – SC VERNEUIL SUR VIENNE sera débité de la somme de 25€.

7/ DEMANDES DE MODIFICATION

La commission rappelle que les frais liés aux demandes de modification ne sont pas des amendes, simplement des frais administratifs qui résultent du travail de modification et d'information pour chaque demande.

Les demandes de modification (horaire, terrain) effectuées dans les délais (4 jours avant la rencontre) via la procédure officielle Footclubs ne sont pas facturées aux clubs.

Départemental 3

Match 28913745 – Modification de terrain hors-délai, ASV MALEMORT sera débité de la somme de 5€.

U17

Match 29772992 – Modification de terrain hors-délai, ENTENTE DES VERGERS sera débité de la somme de 5€.

U15

Match 29426018 – Modification de date hors-délai, JS VEZERE ARDOISE sera débité de la somme de 15€.

Match 29473024 – Modification de terrain hors-délai, ASV MALEMORT sera débité de la somme de 5€.

U15F

Match 29005759 – Modification d'horaire hors-délai, ESA BRIVE sera débité de la somme de 5€.

U13

Match 29743405 – Modification d'horaire hors-délai, TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 5€.

Match 29743406 – Modification d'horaire hors-délai, ESA BRIVE sera débité de la somme de 5€.

Match 29742589 – Modification d'horaire hors-délai, ENTENTE DES VERGERS sera débité de la somme de 5€.

Match 29451214 – Modification d'horaire hors-délai, AS ST PANTALEON sera débité de la somme de 5€.

Match 29451221 – Modification d'horaire hors-délai, TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 5€.

Match 29451345 – Modification d'horaire hors-délai, ES USSEL sera débité de la somme de 5€.

Match 29451349 – Modification d'horaire hors-délai, TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 5€.

U13F

Match 29624955 – Modification de date hors-délai, ES USSEL sera débité de la somme de 15€.

8/ DOSSIERS DIVERS

Match D4 Poule A – AS MEYSSAC 2 / ES BRIVE PORTUGAIS 2 du 17/11/2024

Match arrêté à la 78ème minute sur le score de 0-10 en faveur de l'ES Brive Portugais 2. Dans son rapport, l'Arbitre de la rencontre, M. EL AOUNI Abdelhamid, indique que l'équipe de l'AS Meyssac 2 ayant débuté avec 10 joueurs, après la sortie sur blessure de 3 d'entre eux, s'est retrouvée à 7 joueurs sur le terrain.

Selon l'Article 23, alinéas B-1 et B-5 des RG du District de Football de la Corrèze, la commission donne match perdu par pénalité à l'AS Meyssac 2 (0-10, -1 point).



Ensemble pour l'Avenir

Match U15F à 8 Poule B – ES USSEL / AS PANAZOL du 09/11/2024

Match arrêté à la 55^{ème} minute sur le score de 3-0 en faveur de l'ES Ussel. Sur la FMI, l'Arbitre bénévole de la rencontre, M. DRANI Romain, indique que l'équipe de l'AS Panazol ayant débuté avec 8 joueuses, après la sortie sur blessure de deux d'entre elles, s'est retrouvée à 6 joueuses sur le terrain.

Selon l'Article 23, alinéas B-1 et B-5 des RG du District de Football de la Corrèze, la commission donne match perdu par pénalité à l'AS Panazol (0-3, -1 point).

9/ PROGRAMMATION DES MATCHS DEPARTEMENTAUX EN RETARD

La commission procède à la programmation des matchs en retard. La liste sera envoyée aux clubs concernés.

10/ TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

La commission procède aux tirages au sort des cinq coupes départementales qui ont un tour programmé les 14 et 15 décembre 2024.

Coupe de la Corrèze – 16^{ème} de finale

- 14/12/2024 Vitrac Correze As - St Martial As
- 14/12/2024 Ste Fereole Ss - Larche La Feuil Ma O
- 14/12/2024 Seilhac As - Ussel Turcs As
- 14/12/2024 Perpezac Sadroc E - Varetz Ac
- 14/12/2024 Treignac Chamberet - St Clement Us
- 15/12/2024 St Hilaire Venarsal - Argentat Fc
- 15/12/2024 Brive Chapelies Asf - Beynat Lanteuil Fc
- 15/12/2024 Chamboulive Ca - Brive Esa 2
- 15/12/2024 St Pantaleon As 2 - Meymac Ca
- 15/12/2024 Cosnac Fc - Avezere Mayne Fc
- 15/12/2024 Montaignac Rosiers - Malemort Asv
- 15/12/2024 Soursac Es - Donzenac Us
- 15/12/2024 Cublac Fc - Cornil Ste Fort Fc
- 15/12/2024 Brive Tujac Gaubre As **ou** Albussac Neuville Usfv **ou** Allassac St Viance Fc - Ussel Es
- 11/01/2025 Nonards Altillac Es - Tulle Foot Correze 2
- 12/01/2025 Brive Portugais Es - Entente Sr3v

Challenge des Réserves – Tour 1

- 15/12/2024 St Jal Fc 2 - Avezere Mayne Fc 3
- 15/12/2024 Objat Fc 2 - Cornil Ste Fort Fc 3
- 15/12/2024 Jugeals Noailles As 3 - Entente Sr3v 3
- 15/12/2024 Ste Fereole Ss 3 - Meymac Ca 3

Coupe de la Corrèze Féminines à 8 – ½ finale

- 15/12/2024 Seilhac As - Beynat Lanteuil Fc
- 15/12/2024 Entente Sr3v - St Exupery Rc



Ensemble pour l'Avenir

Coupe de la Corrèze U17 – 8^{ème} de finale

- 14/12/2024 Js Vezere Ardoise - Donzenac Us 2
- 14/12/2024 Nonards Entente - Malemort Asv
- 14/12/2024 Ent Haute Corrèze - Brive Aspo
- 14/12/2024 Entente Du Barreau 2 - St Pantaleon As 3
- 14/12/2024 Ajax - Cosnac Fc
- 14/12/2024 Tulle Vitrac - Ussel Es
- 14/12/2024 Entente Des Vergers - Exempt
- 14/12/2024 Larche Entente - Exempt

Coupe de la Corrèze U15 – 8^{ème} de finale

- 14/12/2024 Ussel Es - Malemort Asv
- 14/12/2024 Brive Aspo - Cosnac Fc
- 14/12/2024 Varetz Ac - Beynat Lanteuil Ent
- 14/12/2024 Ollfm Cublac - Tulle Fccf 3
- 14/12/2024 Brignac Ca - Ajax
- 14/12/2024 Ent Haute Corrèze - Entente Du Barreau
- 14/12/2024 Jugeals Noailles As - St Pantaleon As 3
- 14/12/2024 Brive Esa 3 - Ste Fereole St Hilaire

Prochaine réunion programmée au 20/01/2025 à 16h00.

Fin de la réunion à 17h30.

L'Agent de Développement
Franck BESSE

Le Président de la commission
Marc LEYGE